

**L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Tbilissi (Géorgie), les 7 et 8 juillet 2023, sur proposition conjointe de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et de la Commission politique,**

**RECONNAISSANT** au rapport intitulé *La promotion et l'usage du français au sein de l'espace francophone*, examiné conjointement par la Commission politique et la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et adopté lors de leurs réunions du 6 juillet 2023 ;

**PRÉOCCUPÉES** par les conclusions du 7<sup>e</sup> *Document de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, qui souligne une baisse importante de l'utilisation du français au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi que les difficultés de s'exprimer dans une langue autre que l'anglais dans les organisations travaillant sur des sujets plus techniques ou pointus ;

**SOULIGNANT  
TOUTEFOIS** les avancées significatives de la langue française au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York ainsi que le rôle grandissant des groupes d'ambassadeurs francophones dans la coordination des actions en faveur de la langue française au niveau international ;

**RAPPELANT** que la promotion de la langue française s'inscrit dans la diversité linguistique qui caractérise l'espace francophone, tel qu'énoncé dans la *Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie* adoptée lors du Sommet de la Francophonie de Djerba les 19 et 20 novembre 2022 ;

**SALUANT** le travail déjà entrepris par la Région Europe de l'APF pour promouvoir l'usage du français dans les institutions internationales ;

**RECONNAISSANT** que l'utilisation d'une langue commune, telle que le français, lors des opérations de maintien de la paix peut devenir un facteur contribuant à un meilleur engagement sur le terrain avec les populations concernées ;

**NOTANT** la place sans cesse grandissante occupée par la langue anglaise dans le milieu scientifique, au détriment non seulement de la langue française mais également des autres langues ;

<b>PRÉOCCUPÉES</b>	par le recul relatif du français dans le monde numérique ainsi que la faible présence des contenus culturels francophones sur la Toile ;
<b>SOULIGNANT</b>	l'adoption en 2021 de la <i>Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026</i> de l'Organisation internationale de la Francophonie dont l'un des axes d'intervention pour les prochaines années est l'amélioration de la découvrabilité des contenus numériques francophones ;
<b>APPELLENT</b>	à la mobilisation constante et soutenue des parlementaires en faveur de la langue française, sur toutes les tribunes où cela est approprié
<b>APPELLENT ÉGALEMENT</b>	au respect du multilinguisme en vigueur dans le système des Nations unies ainsi qu'à l'octroi des effectifs nécessaires pour la traduction afin que tous puissent s'exprimer dans la langue de travail de leur choix ;
<b>SOUTIENNENT</b>	les initiatives de l'Organisation internationale de la Francophonie visant à assurer une composante francophone dans les effectifs des missions de maintien de la paix ;
<b>DÉNONCENT</b>	le déclin du français, langue officielle du mouvement olympique, lors des Jeux olympiques et paralympiques ;
<b>INVITENT</b>	à la création d'initiatives visant à promouvoir la langue française dans les milieux scientifiques ;
<b>S'ENGAGENT</b>	à travailler avec les différents acteurs de la Francophonie afin de soutenir la découvrabilité des contenus culturels francophones et la mise en œuvre dans l'environnement numérique de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que la mise en œuvre des objectifs visés par la <i>Stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026</i> de l'Organisation internationale de la Francophonie;
<b>SOUTIENNENT</b>	le renforcement du français dans les parlements, que ce soit par la création d'offres de formation, de jumelages de parlementaires ou de fonctionnaires ainsi que la production de documentation statistique en français destinée aux sections membres de l'Assemblée.